

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°30 Décision du 25 juin 1923, portant inscription d'office au tableau d'avancement du cadre des services civils (année 1923)

n°30

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1923

Numéro JO
n° 319 du 30/06/1923

Date du numéro
30 juin 1923

VISAS

Le Gouverneur. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 29 juillet 1914, portant réorganisation du personnel des affaires indigènes de la Côte Française des Somalis, modifié par arrêté du 20 Mars 1919, notamment en son article 16

Vu le rapport du Secrétaire général du gouvernement en date du 23 juin 1923 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est inscrit d'office au tableau d'avancement du cadre des services civils, année 1923. Pour le grade d'Adjoint de 1° classe : M. Aténor, Adjoint de zwe classe des services civils, A assuré la direction du Bureau des finances pendant près d'une année à l'entière satisfaction de ses chefs et a rendu des services exceptionnels en liquidant un arriéré considérable,

Article 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

A. Lauret